



COMMUNE
D'ARCES SUR GIRONDE
17120

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi treize février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'ARCES SUR GIRONDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. **ROY Jean-Paul**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 Février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 09 Votants : 12 (trois pouvoirs)

Date affichage : 15 Février 2019

PRÉSENTS : MM. ROY Jean-Paul, Maire, Mmes ROUIL Chantal 1ère Adjointe, BOULON Joëlle 2^{ème} Adjointe, ANGIBAUD Bernadette, BOUREAU Isabelle, MM. LEROY Bruno, RAGOT Francis, SEGUINAUD Jean-Christophe, SPENGLER Pierre.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BERNY Nicole, laquelle avait remis un pouvoir à M. RAGOT Francis, RAIMOND Marikia, laquelle avait remis un pouvoir à Mme BOULON Joëlle, M. BRUNEAU Jocelyn, lequel avait remis un pouvoir à M. SEGUINAUD Jean-Christophe

ABSENTS : Mme CAMBON Stéphanie, MM. CAILLÉ Sylvain, RAUTUREAU Xavier.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme. BOUREAU Isabelle.

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 28 Janvier 2019, lequel est approuvé à l'unanimité.

DE 07-2019

Réflexions sur le mode de financement des travaux complémentaires de restauration des décors peints des murs de la chapelle de Brésillas dans l'église : proposition de mission de maîtrise d'oeuvre

Comme suite à la séance de travail du conseil municipal du 28 janvier dernier, Monsieur le Maire présente de nouveau à l'Assemblée la proposition de contrat de maîtrise d'oeuvre du bureau d'études SUNMETRON de Paris, représenté par madame Elsa RICAUD, Architecte du Patrimoine, pour la restauration des décors peints des murs de la chapelle de Brésillas de l'église.

Il précise avoir étudié les comptes administratif et de gestion de l'exercice 2018 et ainsi, compte tenu des résultats de cet exercice antérieur, a proposé à madame Aubertin, trésorière, un projet de budget pour cette année 2019, comprenant les dépenses courantes-obligatoires et nécessaires- en section de fonctionnement, les engagements en section d'investissement et ce, sans avoir recours à l'emprunt.

Le document ainsi présenté n'a pas appelé d'observation de sa part ; madame Aubertin a toutefois indiqué que la capacité d'autofinancement de la collectivité demeurait encore faible, ce qui n'incite pas à avoir recours à l'emprunt pour toute nouvelle opération patrimoniale.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE de s'abstenir (neuf abstentions et trois voix pour) à voter tout engagement financier avant le vote du budget primitif 2019.

Monsieur le Maire prend acte.

DE 08-2019

Proposition d'installation d'un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications sur un terrain communal

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée qu'il a reçu de la société TDF (Télé Diffusion de France- télécommunications sans fil) une demande de location d'une parcelle de terrain communal d'environ 150 m², à l'effet d'y implanter un pylône d'une hauteur de trente mètres environ pour permettre à des opérateurs de la téléphonie mobile d'améliorer la couverture numérique sur le territoire.

Le site proche de l'atelier communal 43, rue du Repos, serait opportun à ce genre d'infrastructure.

Une déclaration préalable de travaux serait déposée en mairie, pour instruction par le service urbanisme de la Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique » puis transmission en Préfecture pour décision.

Ce projet demeurant « d'intérêt public » devrait pouvoir être réalisé sur cette zone « A » du Plan Local d'Urbanisme.

Si celui-ci recueille un avis favorable de l'assemblée délibérante, le montant du loyer annuel interviendrait à la somme de 1 400 euros net annuel au profit de la commune.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le projet est situé en zone A du Plan Local d'Urbanisme, soumis à la loi littoral, mais d'intérêt public majeur,

Après en avoir délibéré, décide :

-D'accepter de louer à la société TDF- siège social à Montrouge 92541- 155 bis, avenue Pierre Brossolette- une portion de parcelle de terrain sise 43, rue du Repos- cadastrée section ZO 53 et/ou 54, d'une superficie de 150 m², à l'effet d'y implanter un pylône d'environ trente (30) mètres de hauteur, pour permettre à des opérateurs de la téléphonie mobile d'améliorer la couverture numérique sur le territoire.

- Une déclaration préalable de travaux devra être déposée en mairie et sera instruite par le service urbanisme de la Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique ».

S'agissant d'une construction d'intérêt public, la décision de non opposition sera délivrée par les services de l'État- Préfecture de la Charente-Maritime.

-De déterminer le montant du loyer annuel dû par la société TDF à la commune, à la somme de 1 400 euros (mille quatre cents euros)

-De charger monsieur le Maire de faire part de cette décision à ladite société et de l'autoriser à effectuer toutes démarches, signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DE 09-2019

Implantation d'une armoire extérieure de distribution de la fibre optique sur un terrain communal

Dans le cadre du déploiement du réseau Très Haut Débit, monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée d'une demande formulée par la société NGE INFRANET- 33610 Canéjan- pour le compte de « Charente-Maritime Très Haut Débit », pour l'implantation d'une armoire extérieure de distribution de la fibre optique (qui interviendra prochainement sur le territoire), d'une hauteur de 2,20 mètres sur 1,60 mètres de longueur, sur le terrain communal sis au 1, Côte de la Volette, cadastré section C numéro 267.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à cette demande, la

considérant d'intérêt public et autorise monsieur Le Maire à l'effet de signer tous documents, effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

SIVOS Arces-Barzan-Chenac Saint-Seurin d'Uzet-Épargnes

Madame ROUIL fait part à l'Assemblée d'une réunion du SIVOS, tenue le 11 février courant.

Une diminution considérable de la participation communale 2019 sera confirmée dès réception du compte rendu de cette séance de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Le Maire,

la secrétaire de séance,

Les Membres,

Jean-Paul ROY

Isabelle BOUREAU